



CC Vallée de l'Ubaye (Siren : 240400374)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Barcelonnette
Arrondissement	Barcelonnette
Département	Alpes-de-Haute-Provence
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/1992
Date d'effet	01/01/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jacques MARTIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	4 avenue des trois frères Arnaud
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	04400 BARCELONNETTE
Téléphone	04 92 81 28 23
Fax	04 92 81 15 26
Courriel	administration@ubaye.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 615
-----------------------------	-------

Densité moyenne	7,84
-----------------	------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
04	Barcelonnette (210400198)	2 804
04	Enchastrayes (210400735)	412
04	Faucon-de-Barcelonnette (210400867)	319
04	Jausiers (210400966)	1 168
04	La Condamine-Châtelard (210400628)	205
04	Le Lauzet-Ubaye (210401022)	233
04	Les Thuiles (210402202)	392
04	Méolans-Revel (210401618)	342
04	Pontis (210401543)	84
04	Saint-Paul-sur-Ubaye (210401931)	217
04	Saint-Pons (210401956)	722
04	Uvernet-Fours (210402269)	601
04	Val d'Oronaye (200058618)	116

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif <i>L'assainissement collectif à l'exclusion des réseaux d'eaux pluviales.</i>
- Assainissement non collectif <i>L'assainissement autonome.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>- La collecte, le traitement et le transport des ordures ménagères au sens de l'article L2224-13 du CGCT. - La collecte, le stockage, le transport et la valorisation des déchets issus du tri sélectif et des colonnes mises en place à cet effet. - La création, la gestion et l'exploitation de déchetteries et de dépôts autorisés.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Voir collecte.</i>
- Autres actions environnementales <i>- L'étude, la mise en place et la gestion d'un système de management environnemental territorial visant à la coordination et à l'amélioration continue des actions de valorisation de l'environnement dans le cadre d'une stratégie intercommunale de développement durable. - L'élaboration d'une charte d'aménagement et d'environnement paysager sur le territoire communautaire. - L'élaboration d'une Charte de signalisation d'informations locales sur le territoire communautaire. - L'aménagement, la valorisation, la requalification paysagère des entrées Est et Ouest de la Vallée de l'Ubaye, de la zone industrielle de Saint-Pons, compte tenu de son positionnement géographique sur l'axe routier structurant de la vallée (CD900), des abords de l'aérodrome en bordure du CD900.</i>
Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

L'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire ou artisanale. Les zones de ce type existantes ou en cours de réalisation au 1er septembre 2006 ne sont pas d'intérêt communautaire.

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

L'équipement, l'aménagement, le développement et la gestion de l'aérodrome de Barcelonnette Saint-Pons et de toutes structures annexes.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

- La mise en place, la gestion et l'exploitation d'un observatoire économique et touristique sur le territoire communautaire.

- L'équipement, l'aménagement et la gestion des bâtiments abritant l'ancien abattoir de Barcelonnette. - Le soutien financier aux associations intercommunales de socio-professionnels regroupant au moins 20% d'adhérents hors la ville de Barcelonnette et dont l'objet est de redynamiser le commerce local. - Le soutien financier au Comité de Bassin pour l'emploi au titre de ses missions d'animation économique auprès des entreprises, d'appui à l'ingénierie de projet de développement économique et de professionnalisation de la population active ou à toute autre structure venant s'y substituer avec les mêmes objectifs. - Soutien financier à la plateforme d'initiative locale intervenant sur le territoire communautaire dans le cadre de sa mission d'aide à l'installation d'entreprises. - Aide financière à toute structure participant par ses actions à la sécurisation des éleveurs et bergers en estive dans la Vallée de l'Ubaye.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

La politique stratégique de reconquête du territoire se fonde notamment sur la culture. L'objectif est d'organiser cette filière et de la professionnaliser afin qu'elle améliore et élargisse la qualité de son offre. Ainsi, sont d'intérêt communautaire : - L'aménagement et la gestion des sites fortifiés propriétés communautaires. - La création, l'aménagement et l'animation de circuits de mise en valeur du patrimoine local, civil, religieux, fortifié, historique. - L'accompagnement et le soutien financier aux associations et autres groupements dont l'objet est de valoriser le patrimoine local civil, religieux, fortifié, historique et de professionnaliser la filière touristique-culturelle. - La labellisation du territoire au titre de « Pays d'Art et d'Histoire » et la mise en place des actions nécessaires à l'obtention de ce label et sa pérennisation. - La création et la gestion d'une Ecole Intercommunale de Musique, Danse et Théâtre. - La création, l'aménagement, la gestion de musées à l'exception de celui de Barcelonnette à la Sapinière. - La création, l'aménagement et la gestion de réserves de collections sur le territoire communautaire. Voir aussi "activités sportives".

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Activités péri-scolaires

L'élaboration, la mise en œuvre et la signature d'un Contrat Educatif Local à l'attention des écoliers, collégiens et lycéens concernant les activités extra-scolaires et péri-scolaires ou tout autre dispositif venant à y être substitué. - L'organisation d'un voyage annuel de fin d'année regroupant tous les élèves des classes de CM2 de la vallée. - Les aides financières aux associations sportives de la Cité A.Honorat et à la section ski études de ce même établissement. - Le recrutement d'un moniteur de ski mis à disposition de la Cité A.Honorat pour sa section ski études.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Activités sportives

Sont d'intérêt communautaire : - La création, l'aménagement et l'entretien d'itinéraires ou de circuits VTT sur le territoire communautaire labellisés ou à labelliser FFCT à l'exception du Bike Parc de Pra-Loup. - La création, l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnée sur le territoire communautaire inscrits ou à inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. - La création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements de sports d'eau vive et activités nautiques, sur tout le cours de la rivière Ubaye et sur les rives du lac de Serre-Ponçon en territoire communautaire. Ces équipements sont limités aux accès, aires de pique-nique et sanitaires. - La mise en place et la gestion de la carte « Ski Pass Jeunes » fond et alpin. Dans le cadre du fonctionnement de cette carte, outre la participation intercommunale, les communes non adhérentes continueront à apporter leur propre contribution au prorata du nombre de bénéficiaires domiciliés sur leur territoire. - L'aide financière à l'Association Ski Elite Ubaye, ou à toute autre structure venant à s'y substituer et ayant le même objet.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

L'élaboration, la révision et le suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire communautaire tel que prévu aux articles L122-1 à L122-19 du Code de l'Urbanisme.

- Schéma de secteur

- Etudes et programmation

L'élaboration des programmations pluriannuelles de développement du territoire communautaire en relation avec les communes, les autres structures intercommunales et les partenaires financiers institutionnels.

Développement touristique

- Tourisme

- La création, l'aménagement, la gestion, l'exploitation : . des remontées mécaniques et des pistes de Pra-Loup, Le Sauze-Super-Sauze, Saint-Anne la Condamine, Larche. . des espaces nordiques (ski de fond, raquettes et chiens de traîneau) et notamment celui de « Haute Ubaye » constitué de Larche, Saint-Paul, et Meyrannes. - La promotion touristique du territoire de la communauté de communes Organisation, gestion et fonctionnement de l'ensemble des accueils touristiques implantés sur le territoire de la communauté de communes Organisation, gestion et fonctionnement des activités d'animation touristiques, dont celles jusqu'alors assurées par les offices de tourisme communaux jusqu'au 31 décembre 2015, expressément mentionnés dans la convention unissant la communauté de communes au futur opérateur géographique Création, gestion et fonctionnement d'un office de tourisme de pôle à l'échelle communautaire La mise en place et la gestion d'un service intercommunal de navettes touristique.

- Thermalisme

Toute opération ou action susceptible d'encourager un développement économique durable à partir des ressources locales (eau de source, eau chaude souterraine, bois, énergie renouvelable). A ce titre, sont déclarés d'intérêt communautaire : . la construction, l'aménagement et la gestion d'un centre de balnéothérapie et /ou de thermalisme sur le territoire communautaire.

Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

L'aménagement et la desserte télévision dans la vallée, la gestion et l'entretien de ces réseaux et équipements.

- NTIC (Internet, câble...)

- L'élaboration d'un schéma local de développement numérique du territoire communautaire. - L'étude, la mise en œuvre, la gestion et l'exploitation des réseaux de communication à haut et très haut débit, ou autres solutions alternatives sur le territoire communautaire.

- Autres

- Les études, opérations nécessaires à la mise en place et à la gestion d'un Système d'Informations Géographiques sur le territoire communautaire. - L'adhésion à des structures publiques ou associatives supra communautaires dont l'objet est de réaliser des actions à une échelle plus large que la communauté de communes. - L'organisation et la gestion d'une fourrière intercommunale pour chiens et le soutien financier et logistique à la Société de Protection, d'Aide et d'Assistance aux animaux de la Vallée de l'Ubaye ou à toute autre structure venant à y être substituée. - Le soutien financier à l'association AUSSI ou à toute autre structure venant à s'y substituer avec le même objet.

Production, distribution d'énergie

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

- L'étude, la création, la gestion d'équipements collectifs visant à consolider l'économie du territoire par la production d'énergie à partir de ressources naturelles locales renouvelables (solaire, biomasse, eau, etc). - Toute opération ou action susceptible d'encourager un développement économique durable à partir des ressources locales (eau de source, eau chaude souterraine, bois, énergie renouvelable). A ce titre, sont déclarés d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, la gestion d'unités de production ou d'exploitation d'eau de source, d'eau chaude souterraine, de bois ou de bois-énergie. - L'entretien des réseaux d'éclairage public.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
04	SM pour l'aménagement de Pra-Loup (250401031)	SM ouvert	7 615

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)